

Procès-Verbal du conseil d'établissement du 29 juin 2021

POINT 0.1 - ADOPTION DU P.V DU C.E PRÉCÉDENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **17H22** avec **12 votants** et **1** voix consultative.

Mme MARTELLY, directrice des classes du primaire accepte le secrétariat de séance.

M.LE GALL, gestionnaire, nommé sur le remplacement de Mme ANSQUER est présenté et félicité pour son efficacité et sa prise de poste.

M.VOJETTA, conseiller consulaire, est invité à se présenter puisque nouvellement élu. **La proviseure** lui souhaite la bienvenue au sein du conseil d'établissement du Lycée français international Molière.

Une demande de connexion au nom de l'ALI LFM est plusieurs fois refusée par la proviseure. **M.VOJETTA** règle la question avec sa collègue, **Mme LEVAILLANT** qui se présentera par la suite avec une demande connexion nominative au titre de son mandat électif.

Mme SERVISSOLLE remercie les représentants de leur lecture attentive du PV qui a permis de retirer quelques coquilles. Elle donne réponses aux remarques qui lui ont été adressées concernant le PV du 09 juin 2021. La majorité des commentaires a été directement intégrée dans le PV qui s'en trouve légèrement modifié.

La proviseure propose l'adoption du P.V du C.E. du 09 juin 2021

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est adopté.

POINT 0. 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

La proviseure soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres du C.E après un léger changement qui retire la question des IMP et ajoute une modification au règlement intérieur

- Validation du PV du 09 juin 2021
- Approbation de l'ordre du jour
- Modification de l'introduction du règlement intérieur du Lycée Molière
- Synthèse du conseil d'école du 22 juin 2021
- Rapport pédagogique annuel 2020-21
- Structure 2021-22
- Bilan 2017-21
- Questions diverses

L'ordre du jour modifié est proposé au vote.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté

POINT N°1 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE MOLIÈRE (ANNEXE 1)

17H32: arrivée de Mesdames LEVAILLANT et BENITO MARTINEZ = 13 votants

Mme LEVAILLANT, conseillère consulaire, est invitée à se présenter puisque nouvellement élue. **La proviseure** lui souhaite la bienvenue au sein du conseil d'établissement du Lycée français international Molière.

Mme SERVISSOLLE fait lecture de l'introduction du règlement intérieur du lycée Molière et propose l'ajout de la phrase "L'ensemble des fonctionnements s'inscrit dans les valeurs de la mission laïque française, l'autorité de tutelle, et promeut la charte des bonnes pratiques coéducatives de l'établissement"

La modification du règlement intérieur de l'établissement est proposée au vote.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstention : 0

La modification du règlement intérieur est adoptée

POINT N°2 : SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 22 JUIN 2022

17H45: arrivée de M.BOIRA, Conseiller principal d'éducation

Mme MARTELLY, directrice des classes du primaire, est remerciée par la proviseure pour l'excellence de sa présentation le soir du 22 juin 2021 et le brio de la conduite du conseil d'école comme de l'année scolaire.

La directrice résume les points abordés et transmet aux représentants les commentaires élogieux tenus par M.Innocenti, inspecteur de la zone quant au nombre et à la qualité des projets éducatifs de l'établissement.

A 2 voix, la direction enchaîne avec la structure prévisionnelle 2021-22 (point n°4). 31 candidatures nouvelles sont encore en cours d'enregistrement mais l'effectif au jour est de 757 élèves soient 23 de moins que les prévisions de février 2021.

La nouveauté réside dans les 4 classes à triple niveau de Maternelle, une organisation marquant un parti pris fort au plan pédagogique.

53 élèves quittent le lycée, 60 élèves montent en 6°, 16 enfants sont inscrits en petite section et on compte 72 nouveaux inscrits tous niveaux confondus.

Mme LEVAILLANT, conseillère consulaire, pose la question de l'organisation scolaire de l'année eu égard à la situation sanitaire. **La proviseure** répond que, compte tenu de l'excentration de l'établissement et des temps de trajet importants, il a été impossible de pratiquer le semi-distanciel comme il peut se faire dans Madrid. C'est donc une organisation à 100% en présentiel qui a été choisie pour la satisfaction de tous les membres de la communauté scolaire.

Les représentants de l'APAELM se déclarent enchantés de cette organisation qu'ils considèrent comme une chance pour les enfants. Ils profitent de la prise de parole pour remercier **Sabine VOTRON, l'infirmière**, du sérieux et de l'écoute dont elle a fait preuve tout au long de l'année pour répondre à cette situation si particulière.

18H10: départs des 2 conseillers consulaires

POINT N°3 : RAPPORT PÉDAGOGIQUE ANNUEL 2020-21(ANNEXE 2)

Mme SERVISSOLLE présente le rapport pédagogique à l'aide d'un diaporama (liste des projets et actions, partenariats, points forts, points de fragilités et points de vigilance). Elle attire l'attention des représentants sur la charge des personnels administratifs. Le service d'informatique sera renforcé comme la vie scolaire l'a été au début de l'année afin que chacun puisse mener sa tâche à bien dans des conditions correctes. La carte des langues augmentée de l'allemand et de l'italien ainsi que la formation aéronautique avec l'association AMBASSAD'AIR sont présentées.

Mme VOTRON, infirmière, dont le micro ne fonctionne pas devait faire le bilan de la situation COVID. Il est joint au PV en annexe 3.

POINT N°4 : BILAN 2017-21(ANNEXE 4)

Mme SERVISSOLLE présente le bilan des 4 années de direction à l'aide d'un diaporama en focalisant le propos sur les avancées majeures de la structure. En propos liminaire, elle explique la cadre d'exercice d'un personnel de direction dans un lycée français de l'étranger. Elle revient sur son rapport d'étonnement ayant donné lieu à la rédaction de sa lettre de mission. **La proviseure** donne des exemples de progrès ou d'actions par domaine d'activité. Elle termine en remerciant chacun de la contribution majeure qu'il a eu à l'atteinte des objectifs. Elle redit son plaisir et son immense fierté d'avoir dirigé le lycée Molière pour le compte de la Mission laïque française. Elle loue la qualité du dialogue social interne comme celle de la relation à l'association de parents.

POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES

La représentante du groupe EFA souhaite connaître le montant de la somme qui sera allouée par l'État français au lycée Molière pour les familles étrangères en difficulté. **La proviseure** répond que 4 dossiers ont été présentés (8 enfants) pour un montant de **14511 euros**.

Les représentants de l'APAELM souhaitent connaître les dates exactes de fermeture du lycée ainsi que celle de Pronote pour récupérer les différents documents. Il leur est répondu que Pronote sera fermé le 06 juillet et le lycée le 13.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation posent une question concernant les conditions salariales de leur métier qu'ils estiment peu rémunérateurs. Recrutés locaux et résidents font le constat que le nombre de choses à faire a beaucoup augmenté depuis 10 ans et que la pandémie a encore accentué la pression sur les salariés. Ils redoutent que les salaires du Molière soient considérés comme peu attractifs au regard d'autres zones ou d'autres centres éducatifs. Ils citent le cas d'anciens collègues partis à Madrid pour des questions de statuts. **La proviseure** répond que les questions salariales se traitent en dialogue social de la Mission laïque française. Les représentants des travailleurs et de la Mlf ont entamé une négociation qui devrait déboucher à terme sur une revalorisation.

Les représentants de l'APAELM terminent la séance par des remerciements aux équipes du Molière et à la direction.

La proviseure conclut en disant que la Communauté peut tout, que sa cohésion est la force et la sauvegarde du lycée. Le Molière est une magnifique école qu'il faut protéger, défendre et promouvoir car elle le mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19H15**

La secrétaire de séance
Alix MARTELLY

Le proviseur-président du conseil d'établissement
Valérie SERVISSOLLE



Visa du chef d'établissement _____